



(VAUCLUSE)

## DÉCISION

### LE MAIRE DE LA VILLE D'APT

REF: SP/EG

N° 000772

**Extension de la  
boutique des  
Musées d'Apt**

**Affiché le :  
25 avril 2018**

**Vu**, l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

**Vu**, la délibération n° 1886 du 4 novembre 2015, portant délégation du conseil municipal au Maire.

**Vu**, la décision du 4 juillet 2003 instituant une régie permanente de recette auprès des services culturels de la ville d'Apt installée au Musée de l'Aventure Industrielle du pays d'Apt à compter du 10 juillet 2003.

**Vu**, la décision n° 000685 du 2 mai 2016, regroupant les deux régies du Musée de l'Aventure Industrielle et du Musée d'Histoire et d'Archéologie.

**Considérant**, l'intérêt communal représenté par l'extension de la Boutique du Musée de l'Aventure Industrielle permettant la vente des livres, CD, cartes postales sur l'histoire locale passée et présente.

### DÉCIDE

L'adjonction des tarifs suivants :

#### Article 1 :

Dans le cadre de l'exposition temporaire « céramiques » qui se déroulera du 14 avril au 15 octobre 2018 au musée de Salagon, la librairie de ce musée mettra en vente deux ouvrages de la boutique du musée d'Apt, sous forme d'un dépôt. Il est donc nécessaire de créer un tarif spécial dépôt qui consiste en une réduction de 30% du prix initial pour les ouvrages suivants :

Les faïences d'Apt et Castellet, par Marc Dumas.

Prix de vente public : 10 €

Prix de vente dépôt : 7 €

Les faïences d'Henri Bernard-de-la-Croix, entre art et industrie, par Sandra Poëzevara.

Prix de vente public : 20 €

Prix de vente dépôt : 14 €

#### Article 2 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Le comptable public de la collectivité

Fait à APT, le 13 avril 2018

**Madame le Maire  
Dominique SANTONI**

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20180413-772-BF  
Date de télétransmission : 25/04/2018  
Date de réception préfecture : 25/04/2018